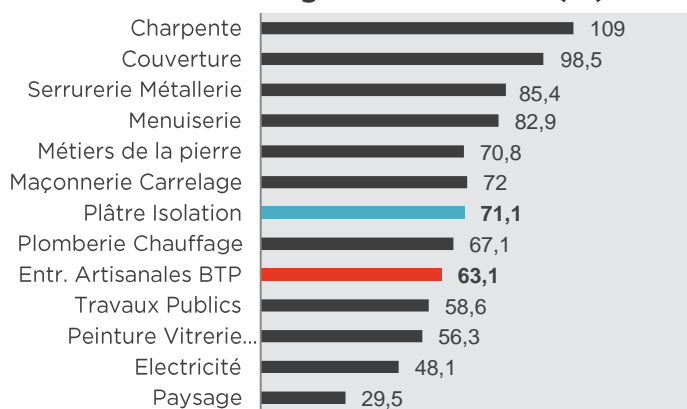


FICHE SINISTRALITÉ 2016 - MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

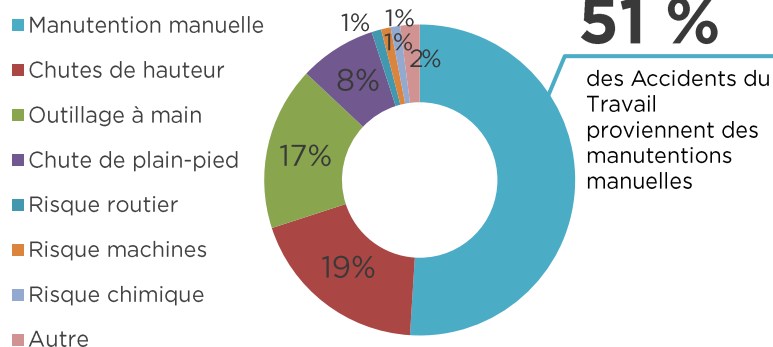
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	37 805	37 224 ↓	37 865 ↗
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	2 815	2 757 ↓	2 691 ↓
Décès	2	1 ↓	1 →
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	182	200 ↗	165 ↓
Journées perdues	187 414	195 563 ↗	193 091 ↓

Accidentologie selon l'activité (IF)



Cause des accidents



ACCIDENTS DE TRAJET

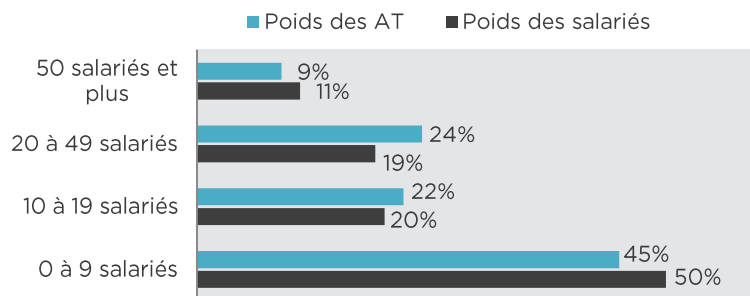
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	87	98 ↗	89 ↓
Nouvelles IP	11	10 ↓	7 ↓
Décès	0	1 ↗	0 ↓

92 JOURS



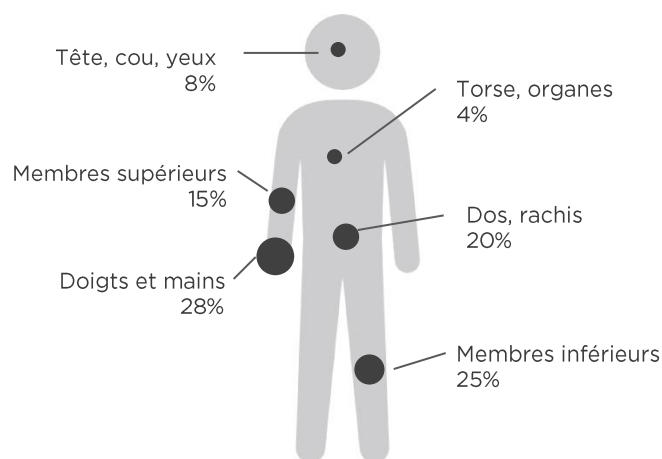
Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.

Répartition des AT par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur des MTPJ représentent 50% de la totalité des salariés et 45% du total des accidents de travail.

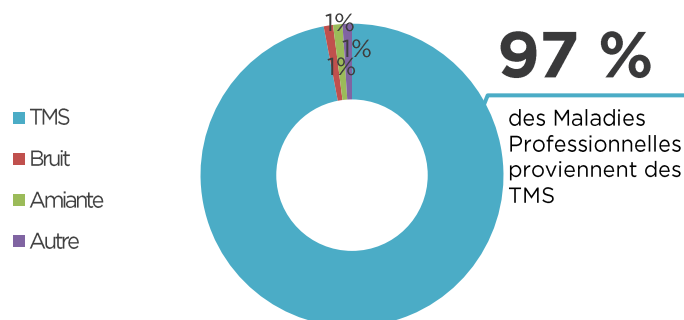
Siège des lésions



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	210	213 ↗	201 ↓
Nouvelles IP	121	86 ↓	110 ↗
Décès	0	0 →	0 →
Journées perdues	51 826	58 530 ↗	57 275 ↓

Répartition des MP par catégorie



1 SALARIÉ SUR 14
victime d'AT en 2016



1 ACCIDENT TOUTES LES 39 MINUTES
Jours ouvrés, heures travaillées

FICHE SINISTRALITÉ 2016 – MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales de plâtrerie et d'isolation (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE
Plâtrerie isolation



CIBLE
Salariés des
entreprises artisanales



PÉRIODE
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de plâtrerie et d'isolation pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de plâtrerie et d'isolation regroupent les codes NAF 4329A et 4331Z.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, une baisse du nombre d'accidents de travail (-2,4%), d'accidents de trajets (-9,2%) et de maladies professionnelles (-5,6%).

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 45% des AT survenus en 2016 mais constituent 50% de l'effectif salarié de ce secteur. Il en est de même pour les salariés des entreprises de plus de 50 salariés. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents de travail.

Les maladies professionnelles sont à 97% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.